



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CET) du 21/03/2024

Membres présents : Mme CHAN YUE TACK, proviseure, présidente du conseil – M. PANNIER, attaché de coopération éducative – Mme AKTAS-VALLIER, proviseure adjointe – Mme CHARLES, directrice de l'école primaire – M. LEQUEUX, conseiller principal d'éducation (CPE) – M. SY, secrétaire général – M. CHAROY, DEPOUILLY, NUSS et Mme NGUYEN Ha Quynh, représentants des parents d'élèves – Mmes LITMANOWITSCH, LOVATT-ISNARD & MM. LEBROU, LANDRY, BOUSLAMA, représentants des personnels enseignants et d'éducation – Mme NGUYEN Bao Nhi Emilie & M. DEBUC, représentants des élèves

Membre excusé : Mme VU Thi Bich Quynh, représentante des personnels administratifs et de service

Membre invité : M. RIGNAULT, agent comptable secondaire

Madame la Proviseure ouvre la séance à 17h30.

Secrétaires de séances : MM. SY & DEPOUILLY

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 28/11/2023 et approbation de l'ordre du jour du Conseil d'établissement du 21/03/2024

Ordre du jour : adoption à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 28 novembre 2023 :

Monsieur l'agent comptable souhaite apporter un rectificatif sur le point 6 ligne 5 « Les produits financiers exceptionnels ? Frais de change ». Il précise que ce sont plutôt des intérêts bancaires et non des frais de change car ces derniers ne sont pas budgétaires.

Rectificatif porté au PV et vote à l'unanimité.

2. Bilan des conseils d'école et du second degré

Bilan du conseil d'école : Madame la proviseure rappelle les différents points abordés lors du conseil d'école du 6 mars 2024. Un échange a eu lieu sur l'annulation du projet de voyage des CM2. Les conditions pour l'organiser dans les meilleures conditions n'étaient pas réunies et le corps enseignant comme la direction souhaitent se saisir de cette expérience pour tirer les leçons afin d'améliorer les choses. La directrice a proposé une commission de voyages avant la fin de l'année scolaire pour l'année scolaire prochaine.

Arrivée de Monsieur l'attaché de coopération éducative à 17h38

La question du parcours des langues en maternelle a été aussi abordée. L'idée c'est de réduire les heures d'anglais en PS et éventuellement les autres niveaux de maternelle afin de donner la priorité à l'apprentissage du français. Cette idée est partagée à la fois par les personnels enseignants mais aussi par les parents.



Un autre point évoqué lors de ce conseil d'école est l'amélioration des conditions d'accueil pour les pauses de récréation. Aménagement d'autres zones de récréation notamment le parking bus pour désengorger la cour de récréation.

3. Calendrier scolaire 2024-2025

Madame la proviseure informe que deux versions du calendrier étaient en discussion dans les différentes instances. L'avis du conseil pédagogique était partagé entre les deux versions, tandis que les membres du conseil d'école, du CVC étaient plus en faveur de la version avec 15 jours de vacances en toussaint et la fin des cours le 2 juillet.

Elle propose donc cette version qui semble faire consensus, d'autant plus que le LIFMD la plébiscite.

Vote à l'unanimité de la version avec 15 jours de vacances scolaires en Toussaint et la fin des cours le 2 juillet 2025

4. Présentation du compte financier 2023

Monsieur le secrétaire général présente la partie exécution du budget 2023.

Il fait état des recettes et des dépenses constatées sur 2023.

Les recettes sont classées en 2 items :

Les droits de scolarité

Les autres recettes

Les droits de scolarité :

Ils correspondent aux :

Frais de scolarité

Frais de demi-pension

Droits d'inscription-réinscription

Droits d'examen

Le budget 2023 a été préparé sur la base moyenne de 1 110 élèves.

L'effectif constaté au 1^{er} septembre 2023 était de 1 157 élèves contre 1 110 en septembre 2022.

La structure se compose de 49 divisions à la rentrée 2023, soit 3 divisions de plus, par rapport à la rentrée 2022.

Toutes les recettes sont en augmentation du fait de l'effet combiné de l'augmentation des frais de scolarité et des effectifs.

Les frais de scolarité : 6 315 415,43 contre 6 089 614,93€ en 2022 (augmentation de 3.7%). Conséquence de l'augmentation des effectifs et de l'augmentation modérée des tarifs.

Pour rappel les frais de scolarité étaient de 5 446 129,53 € en 2021



Les frais de demi-pension :

Recettes : 331 415,45 contre 227 199,3 € en 2022,

Le nombre de repas servis en 2023 était de 145 473 sur 173 jours d'ouverture. Soit 840 repas jour en moyenne.

Le nombre de repas servis en 2022 s'est élevé à 91 990 repas pour 117 jours d'ouverture, soit 786 repas en moyenne par jour, contre 37 688 en 2021 pour 52 jours d'ouverture et 78 352 en 2020 pour 119 jours d'ouverture.

Les droits d'inscription-réinscription : 265 142,38€ contre 291 455,47€ en 2022 soit une baisse de 9%

Les droits d'examen : 19 334,41€ contre 18 643,10€ en 2022. A rappeler que ces frais n'ont pas été facturés en 2020 (annulation des droits pour cause de pandémie par décision de l'AEFE).

Le total des droits de scolarité s'élève à 6 931 307,67€ contre 6 626 912,80€ en 2022 – une hausse de 4.6% et contre 5 922 045,86 € en 2021 - augmentation de près de 17% entre 2021 et 2023.

Les autres recettes :

Elles correspondent principalement à :

Autres prestations de service et autres produits activités annexes : 361 706,07€

Les activités extra-scolaires (y compris AS), soit 176 943,81 € ;

La facturation des livres perdus : 4 415,25 € ;

Enfin, la facturation des voyages scolaire pour l'année 2023 : 175 526,18 € ;

Autres produits divers : 4 820,83€ dont location de terrain de sport, location de l'auditorium, facturation de clés/cadenas perdus

Dons et legs : Concerne les sponsors pour les équipes de Rugby et Escalade du LFAY à la hauteur de 2 731,4€.

La caisse de solidarité pour 1 265,25€

Produits exceptionnels : ils s'élèvent à 14 112,82€ dont 930,5€ sont les intérêts bancaires.

Le montant des remboursements d'indemnités journalières de sécurité sociale et de la CFE s'élève à 4 970,71 €. Le reste concerne autres produits exceptionnels divers : remboursement des impôts trop prélevés de l'année 2022 aux personnels vietnamiens de droit local (5 981,81€) et d'autres remboursements des fournisseurs (2 229,80€).

Le montant total des recettes budgétaires s'établit à **7 311 123,21€**.

Présentation des dépenses par destination

La destination « Excellence éducative » enregistre un niveau de crédits de paiement égal à 3 870 518,80€ contre 3 113 412,52 € en 2022, soit hausse de 24%

En 2021 c'était 3 087 737,74 €.



EDU11 - Ressources humaines : la destination RH représente la masse salariale et les charges de fonctionnement liées aux personnels recrutés locaux de l'établissement, soit 3 233 889,81€. En 2022 cela représentait une enveloppe de 2 791 782 €. Soit près de 17% d'augmentation en 2 ans.

La destination « Accompagner et faire vivre le réseau » enregistre un niveau de crédits de paiement égal à 155 853.17€ contre 131 104.05 € en 2022.

La destination « Modernisation support et immobilier » enregistre un niveau de charges égal à 1 112 837.71€ contre 687 704.03 € en 2022, soit une forte augmentation de 62%.

Le montant total des crédits de paiement s'établit à **5 139 209,68€**.

Pour les autres indicateurs financiers CF documents de présentation joint à ce PV

Pour la partie comptable, monsieur l'Agent Comptable (AC) fait une présentation :

L'AC rappelle que le solde budgétaire est du côté de l'ordonnateur qui raisonne en matière de trésorerie. A la différence du comptable qui doit aussi raisonner en créance et en dette pour établir le compte de résultat. Toutes les opérations comptables doivent être prises en compte, notamment, les dotations aux provisions qui n'apparaissent qu'en comptabilité générale, car ces écritures ne génèrent pas de flux de trésorerie.

Depuis deux ans, il a été admis d'effectuer deux types de provisions : 1-les indemnités de fin de service qui constitue une provision pour charge mais pas de sortie de trésorerie dans l'immédiat et 2-la provision pour risque du fait que nos personnels non vietnamiens ne soient pas affiliés à la sécurité sociale vietnamienne. Tant qu'il n'y a pas de convention de sécurité sociale entre les deux pays, il est plus prudent de provisionner la part maladie, vieillesse et chômage non cotisée. Les Représentants des Parents rappellent qu'une personne non vietnamienne n'est pas éligible à une pension de retraite au Vietnam et s'interrogent donc sur la nécessité de provisionner le risque vieillesse.

Les Représentants des Parents demandent si le montant de la provision pour risque intègre aussi les éventuelles pénalités ?

L'agent comptable répond non. Il poursuit et précise que cette provision pour risque fiscal a été créée en 1998 et a couvert les années 1998 – 2007 au titre :

De l'imposition sur le revenu des personnels détachés de l'AEFE (montant arrêté au 31/12/2007 : 78 296.86€)

De l'imposition sur le revenu des personnels de droit local non vietnamien (PDL) (montant arrêté au 31/12/2007 : 36 493.16€).

Depuis 2007 il ne s'est rien passé. Il n'y a eu aucune autre dotation aux provisions ni reprise de provisions complémentaires de telle sorte que le lycée ne peut justifier leur maintien d'autant plus que : les personnels détachés sont résidents fiscaux français ; l'éventuel impôt sur le revenu des PDL non vietnamiens ne peut être porté à la charge de l'établissement. À la date d'aujourd'hui, les deux EGD du Vietnam constatent les mêmes provisions : les indemnités de fin de service au titre des provisions pour charges ; le défaut d'inscription à la sécurité sociale vietnamienne pour les PDL non vietnamiens depuis 2018 au titre des provisions pour risques.



Un des représentants des personnels enseignants interpelle la direction sur le nombre croissant des effectifs. Pour lui cette croissance ne semble pas vraiment planifiée et la direction donne l'impression de la subir alors qu'elle pourrait mieux la réguler et peut être refuser des élèves non prioritaires.

La direction rappelle juste qu'il y a croissance à partir du moment où le nombre d'élèves accueillis a fortement augmenté (+102 élèves en 2 ans). Par ailleurs Mme la proviseure rappelle que sur le profil des élèves accueillis beaucoup viennent de France et généralement de familles binationales, et du réseau AEFÉ. Ils ne peuvent donc être refusés et leur nombre n'est pas prévisible.

Elle rappelle que les arrivées liées à l'entrée à partir de la grande section sont moindres et sont soumises à des tests d'entrée.

Arrivée de M. Lequeux à 18h05

Un des représentants des personnels demande si les dépenses des sous destinations EDU 131 et 133 (dépenses pédagogiques et dépenses sur projets) se tassent par la volonté de la direction de faire des économies, malgré l'augmentation des élèves.

Monsieur le secrétaire général (SG) rappelle que les besoins exprimés sont toujours satisfaits et que le niveau de dépenses constaté cette année est assez important : 206 588 € dont seulement 1% de dépenses d'investissement. Comparé en 2019, nous étions sur un niveau de dépense de 224 307€ dont 8% d'investissement. Ceci montre l'effort important mis sur ces deux sous destinations en fonctionnement (dépenses pédagogiques et dépenses sur projets).

Un autre représentant des personnels enseignants fait remarquer que le fait de faire appel à des commandes locales n'offre pas autant de choix que la commande Sofip. Elle souligne qu'il y a beaucoup d'inquiétudes de la part des collègues sur ce point car les commandes locales contrairement à la commande Sofip n'offre pas toujours toutes les garanties en termes de normes CE.

Mme la proviseure rappelle que la direction cherche à trouver le maximum de matériel sur le plan local, ce qui est plus confortable pour tout le monde, avec notamment la passation d'une commande d'équipement sportifs auprès d'un distributeur français installé au Vietnam.

Monsieur le SG rappelle que notre démarche en matière d'achat public doit être guidée pas les principes de la commande publique qui doivent être respectées. Selon lui ces principes sont : la transparence dans la procédure de passation de marché, la liberté d'accès des fournisseurs à ce marché et enfin l'égalité de traitement des candidats. Il fait remarquer que le fait de faire appel à la Sofip tous les ans avec des montants dépensés qui avoisinent les 100 000 à 150 000€ fait entorse à ces principes de la commande publique et que les services centraux nous l'ont rappelé lors du dernier séminaire des EGD en novembre 2023 à Paris.

Le LFAY essaie d'avoir une démarche de rationalisation et d'achat au niveau local mais si on ne trouve pas d'alternative, la commande sera maintenue.

Un des représentants des parents fait remarquer que le montant des études et de l'accompagnement par le bureau d'étude pour la réalisation des salles de classe semble trop élevé à ses yeux près de 30 000€. Il rappelle que l'AEFE qui est à l'origine de la mauvaise réalisation des travaux doit contribuer à financer une partie du GER (gros entretien de rénovation).



Par ailleurs, il s'étonne du déficit de près de 12 000€ du service de restauration. Monsieur le SG rappelle que ce montant inclut les études obligatoires (faisabilité, conformité, incendie ...) car nous accueillons du public et la responsabilité du LFAY est engagée. Il rappelle aussi que sur 2022 le déficit était déjà de plus de 15 000€. Pour lui cela montre que les recettes du service de restauration ne compensent pas intégralement les salaires des personnels de surveillance.

Adoption du compte financier 2023 Vote unanimité

5. Campagne d'inscription et de réinscription

Les campagnes de réinscription était du 15 janvier au 26 janvier 2024 et celle des inscriptions du 19 février au 17 mars 2024

Constats et chiffres

Toujours les mêmes familles qu'il faut relancer jusqu'à 6 fois : elles n'en n'ont pas compris les enjeux

Un représentant des parents informe que la démarche informatique n'est pas si intuitive et nécessite une double validation ce qui n'est pas facile de confirmer la réinscription.

Inscriptions : plus de 60 demandes au 4eme jour

État actuel sur les départs : peu de départ

Carte des emplois

Création

½ poste espagnol ; 1 poste technologie/physique-chimie/mathes avec coloration technologie et 1 poste anglais/anglais en section internationale (SI)

Vacance de poste

1 poste professeur des écoles (PE) vacant pour un an ; 2 postes PE vacants

Le poste en trivalence risque d'être un problème selon les représentants des personnels. Ils donnent l'exemple d'une de leur collègue qui a eu beaucoup de mal car trop exigeant.

Il rappelle aussi que les EF2D (enseignant formateur du second degré) ne font pas assez d'heures devant élèves. Ce qui est assez problématique car cela impacte les autres collègues qui doivent compenser.

Mme la proviseure rappelle que par prudence, elle a souhaité afficher un poste en trivalence pour parer à toutes les éventualités mais qu'en réalité, on pourrait s'orienter sur de la bivalence en technologie et physique-chimie. Elle va prendre appui sur la direction des ressources humaines de l'Agence et se dit ouverte à la discussion avec les représentants des personnels. Elle les invite à échanger ultérieurement sur le sujet.

Adoption de la carte des emplois : Vote unanimité



6. Section internationale, Baccalauréat français international (BFI) et option DGEMC en Terminale

La SI sera ouverte sur tout le niveau du collège et pour répondre aux préoccupations des parents sur les emplois du temps (EDT) chargés en 6^{ème} en SI, la direction, avec l'accord de l'Inspecteur académique propose une réduction des heures de LVA en tronc commun.

L'option DGEMC (droit et grands enjeux du monde contemporain de 3h en Terminale) sera proposée à nouveau : le recrutement du professeur s'est effectué dans ce sens. Le BFI en première et le Diplôme nationale du Brevet international (DNBI) en 3^{ème} avec deux épreuves orales supplémentaires seront proposés l'année prochaine.

Adoption avec 1 abstention et 15 pour

7. Voyages scolaires

Présentation des projets de voyages par Monsieur le SG : voyage pour les ProZap Échec qui concerne les élèves du club échec qui doit se dérouler du 26 au 29 mai à Jakarta pour 10 élèves avec un montant de la participation par élève de 560€.

Projet de voyage dans le cadre du ProZap football AES primaire qui doit se dérouler du 27 au 30 mai à Koh Samui pour 12 élèves avec un montant de la participation par élève de 850€.

Adoption des projets voyage avec 3 abstentions et 13 pour

8. Projet Évaluation Bac

Cet article sur l'EPS s'inscrira dans le projet d'évaluation bac actuel. Ce projet est donc voté et sera transmis aux familles et élèves.

Harmonisation des notes sur l'épreuve d'EPS au Bac. La note définitivement retenue pour le baccalauréat correspond à la moyenne des notes attribuées lors des CCF après harmonisation éventuelle par la commission académique qui se déroule à chaque fin d'année scolaire de la classe de Terminale ; elle ne correspond donc pas forcément à la moyenne des notes trimestrielles. La note trimestrielle est par conséquent bien constituée, comme indiqué l'année passée, de la note obtenue au CCF (note avant harmonisation). Cette note trimestrielle peut être complétée par d'autres notes. Liberté est laissée aux équipes pédagogiques de coefficienter ou non les différentes notes constitutives de la note trimestrielle.

Adoption du projet à l'unanimité

9. Tarifs des livres

Monsieur le SG fait part du projet d'acheter les œuvres et séries littéraires destinées aux élèves à la librairie française et de les facturer à prix coûtant aux familles. Ce projet fait suite à des discussions et échanges avec les professeurs de lettres.

Un des représentants des parents pense qu'il serait judicieux que les œuvres et séries littéraires soient présentées aux familles à la rentrée avec les tarifs. Il demande à quel moment la facturation va être faite ? Monsieur le SG répond que la facture sera en début d'année scolaire. Pour une des représentantes des



personnels, il y a une logique de rentabilité qui s'oppose à la liberté pédagogique. Mme la proviseure rappelle que cela a été discuté avec les professeurs de lettres et rappelle qu'il existe 200 œuvres littéraires déjà existantes, à la disposition des enseignants. Un des RP des parents trouve que c'est une bonne chose que les élèves gardent leur livre afin de se constituer leur propre bibliothèque. Il demande si ça ne concerne que le secondaire. La direction répond que oui.

Adoption des tarifs des livres facturés aux familles à prix coûtant avec 1 abstentions et 15 pour

10. Bilan journée banalisée

Mme la proviseure souhaite informer les membres du CET des conclusions de la journée banalisée du 7 février 2024 : journée très profitable à l'ensemble de la communauté éducative, avec des idées intéressantes : Émergence d'espaces d'accueil, de cohésion, de détente, d'ouverture vers la nature. Des aménagements ponctuels seront envisagés pour la rentrée 2024. Des commissions de travail sont mises en place pour réfléchir et arrêter les projets prioritaires. Trois groupes de travail : un groupe de travail sur les sciences et les arts, un autre groupe de travail sur l'auditorium et enfin un autres sur les espaces CDI & BCDI.

Un des représentants des personnels fait remarquer que dans le lycée, il y a deux statuettes de chien qui font penser à une religion et cela questionne notre laïcité. Mme la proviseure reconnaît ne pas avoir fait le lien avec une quelconque dimension religieuse. Pour les représentants des personnels : c'est un symbole de temple, lié à la spiritualité.

Les représentants des parents précisent que ces œuvres sont reçues en don par le lycée, suite à un appel lancé à des parents artistes pour offrir des œuvres d'arts afin de décorer et d'habiller un peu plus notre établissement.

Les représentants des personnels rappellent que nous sommes une école et qu'il est important de rester dans les limites raisonnables pour ne pas heurter nos principes de laïcité.

Départ de M. Lebrou à 19h30.

11. Questions diverses

Information transport scolaire : à la suite de la récente interdiction de passage des bus de plus de 16 places sur le pont Chuong Duong, 17 des 42 bus doivent changer d'itinéraires, causant le rallongement des trajets de parfois plus de 30mns. Les parents informent des retards et de fortes fatigues pour les élèves qui devront subir ces trajets beaucoup plus longs le matin comme le soir sur 19 des 37 lignes qui desservent le lycée.

Restauration

Prix : Le prix du repas quotidien est jugé cher par rapport au menu et à la composition des aliments. Quel est la composition du prix de la restauration ? Comment le LFAY peut-il réduire les frais pour les familles et rendre la restauration plus attractive et éviter les temps d'attentes ?

Réponse de la direction :

Le renouvellement du marché de restauration est en cours et une réunion est prévue le 26 mars pour choisir le prestataire qui aura présenté l'offre économique la plus avantageuse.

PV_CET_21.03.2024



La majorité des parents sont mécontents du traiteur actuel, Aden. Est-il possible de changer de société de restauration ?

Réponse de la direction :

Nous sommes soumis aux règles de la commande publique qui nous impose de respecter les principes de la commande publique à savoir :

Transparence dans la passation des marchés, Liberté d'accès à la commande publique et égalité de traitement des candidats. On choisit donc un prestataire sur la base d'une procédure et c'est ce que nous sommes en train de faire. Je rappelle tout de même que le service de restauration n'est pas obligatoire en dehors des maternelles et que les familles qui ont des enfants en élémentaire et secondaire, cela représente plus de 979 élèves, peuvent opter pour un régime d'externe pour leur enfant.

- Options de paiement frais de scolarité : Comme notre pays d'origine est à l'étranger, si nous pouvions payer les frais de scolarité avec la carte de crédit internationale émise dans le pays d'origine, la documentation fiscale serait beaucoup plus simple, car elle serait automatiquement classée comme frais de scolarité lors du paiement. Cependant, depuis que le LFAY a changé de système de paiement, cela n'est plus possible et cause beaucoup de problèmes. Pouvez-vous envisager d'ajouter l'option de paiement par carte de crédit à partir de la prochaine année scolaire ?

Réponse de Monsieur l'agent comptable :

Le système de paiement par carte internationale payzen a été remplacé par le système VNpay qui rencontre plus de succès auprès des familles. Près de 30% des paiements alors que l'ancien système ne concernait que quelques familles qui peuvent toujours continuer à payer par virement SEPA.

Frais de scolarité et grèves fréquentes : Les parents soulèvent depuis un certain temps des questions sur les frais de scolarité qui augmentent fortement et de plus nombreuses annonces de grèves. Pourquoi y a-t-il tant de jours de grève ici au LFAY alors qu'elles ne concernent pas souvent le LFAY ? Cette tradition française n'est pas toujours applicable au Vietnam. Est-il possible de savoir pourquoi les enseignants appellent à la grève ? Et de connaître les classes effectivement touchées par ces grèves afin d'avoir un décompte des jours manqués par trimestre du fait de ces grèves ?

Réponse de la direction :

Le droit de grève pour les personnels détachés :

C'est un droit garanti par les dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent aux fonctionnaires de l'état français et pour les fonctionnaires à l'étranger, ce droit a été réaffirmé, par la circulaire MAE n° 10/CM du 15 février 1985 relative à l'exercice du droit syndical à l'étranger par les agents de l'État. De par la spécificité de notre statut, ce droit s'applique aussi aux personnels de droit local. Les représentants des parents souhaitent savoir le motif de grève et aussi le nombre de jours de grève. Les parents souhaitent connaître les raisons et peut être faire le relai auprès des parents vietnamiens qui ont plus de mal à comprendre notre système.

Madame la proviseure rappelle que dès que la directrice est au courant des personnels qui font grève, elle essaie d'assurer l'accueil des élèves.

Elle rappelle que la direction n'est pas en mesure de communiquer les motifs.

PV_CET_21.03.2024



Une des représentants des personnels s'étonne du terme utilisé par les parents dans leur question « tradition française » pour désigner le droit de grève. Elle souligne que les syndicats français ont des antennes hors de France et leur appel à faire grèves s'applique dans tout le réseau. En France, les parents connaissent les motifs via les médias.

Un représentant des parents indique qu'il serait plus compréhensible pour les parents d'avoir une information directe des syndicats sur les motifs.

Accès au LFAY : Le lycée étant considéré comme un établissement recevant du public (ERP), pouvant donc accueillir des personnes handicapées ou à mobilité réduite, quelles mesures sont mise en place pour permettre l'accès au lycée ?

La réponse de la direction :

Du point de vue de la réglementation vietnamienne sur cet aspect le lycée est en conformité. Cependant, pour pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite, nous devons mieux adapter certains accès au bâtiment. Actuellement, nous accueillons des personnes à mobilité réduite ponctuelle. Des points d'amélioration ont été proposées lors de la journée banalisée du 7 février.

La réflexion est en cours pour voir comment on peut améliorer les choses.

Informations budgétaires : Comment se fait-il que l'aide nette par élève avec ou sans les bourses et le taux d'autofinancement de l'établissement ne soient communiqués qu'au niveau de chaque « projet de budget initial annuel » mais pas lors de chaque « compte financier annuel » ? Il serait intéressant d'obtenir ces informations pour le « compte financier annuel » qui fait état du résultat réel et non pas d'estimations qui rendent ces informations moins fiables dans le « projet de budget initial annuel ».

La réponse de la direction :

Le document sur l'aide nette est réalisé par les services centraux et il y a un décalage dans le temps. Le dernier document sur l'aide nette qui a été communiqué lors de la présentation du budget concerne l'année 2022. À ce jour l'aide nette 2023 n'est pas encore disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la proviseure invite les membres à un pot.

Levée de séance à 19h55.

La présidente du CET

(signé)

Corinne CHAN YUE TACK

Proviseure

Les secrétaires de séance

(signé)

Cheikh SY

Secrétaire général

(signé)

Xavier DEPOUILLY

Représentant des parents d'élève